

Handyalogue

EN ROUTE VERS
LE **LABEL**
HANDYCITY® 2030

LE MAGAZINE d'Esenca



Esenca persiste, continue, et ...

Invite, pour la **5^e fois**, toutes les communes wallonnes et bruxelloises à signer la **Charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap**, à poursuivre leurs investissements, et, de **s'engager** vers le label Handicity® 2030!

Pourquoi autant d'obstination et d'acharnement de notre part ?

Parce que l'inclusion des personnes en situation de handicap est un **processus**, un chemin qui demande à être entamé, approfondi, amplifié ... et qu'il faut du temps, des soutiens, des accompagnements et des encouragements !

Parce que, fondamentalement, la **commune est le premier lieu de vie** où beaucoup d'enjeux sont présents : démarches administratives, élections, activités scolaires ou parascolaires, accueil de la petite enfance, loisirs, activités culturelles, logement, activités sociales et citoyennes, voiries, transports ...

Et si tous ces enjeux ne font pas l'objet d'une volonté d'inclusion à l'égard des personnes en situation de handicap, ces dernières en seront exclues ! La responsabilité des élus communaux est donc totalement importante.

Esenca a entamé en 2000 un travail de fond avec les communes. Parce qu'il ne s'agit pas seulement d'apposer une signature et d'acter un engagement à des politiques d'inclusion. Il **s'agit d'accompagner les communes souvent volontaires, pour les soutenir, les conseiller, les encourager**, et en fin de mandature, de mettre en avant les efforts significatifs au travers du label Handicity®.

Depuis 2000, nous constatons des avancées. Il faut, à l'évidence, poursuivre !

Donc, ça redémarre, avec détermination et enthousiasme.

Gisèle Marlière
Présidente

Facile à Lire et à Comprendre



Esenca travaille avec les villes depuis 20 ans.

C'est la 5^e fois qu'Esenca demande aux villes wallonnes et bruxelloises de signer la Charte.



Pourquoi ?

Parce que c'est important que les villes soient inclusives.

Parce que les personnes en situation de handicap y vivent aussi.



Si la ville n'est pas inclusive, les personnes en situation de handicap ne peuvent pas vivre comme tout le monde.

Esenca est là pour aider et conseiller les villes.

Page 2 Éditorial : Esenca persiste, continue et ...

Page 3 Sommaire

Page 4 Hommage à notre collègue Valérie

Pages 4-5 Focus sur nos dernières publications

Pages 6-7 La Minute culture

Pages 8-10 Accessibilité des bâtiments et chien guide

Page 10 DOSSIER : En route vers le label Handycity®

Pages 11-12 En avant pour l'inclusion

Pages 13-16 L'inclusion en action

Pages 17-18 Au cœur de l'engagement citoyen

Pages 19-21 Un objectif : le label Handycity®

Pages 22 Toujours plus

Pages 24-27 Écho des entités territoriales

Page 28 Campagne Esenca : Ensemble, construisons une commune inclusive !

Périodique d'Esenca asbl : Siège social : rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles – esenca@solidaris.be

N° d'entreprise : 0416 539 873 – TVA : BE416 539 873 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE81 8778 0287 0124

Éditrice responsable : Ouiam Messaoudi – Esenca ASBL – rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Contact : Nathalie De Wispelaere – nathalie.dewispelaere@solidaris.be – 02 515 06 55

Ont collaboré à ce numéro :

Marta Cerdeira Pinto (chargée d'études et de projets – Esenca) – Manon Cools (coordinatrice – Esenca) – Nathalie De Wispelaere (chargée de communication – Esenca) – Jeanne Guichardon (Chargée de projet en accessibilité) – Gisèle Marlière (présidente – Esenca)

Merci à Julie et Loredana pour la relecture et validation des textes En Facile à Lire et à Comprendre

© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe. More information at <https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/>

Tout don de 40 euros sur le compte BE81877-8028701-24 bénéficie d'une réduction fiscale

Dépôt : Bruxelles X – P501065

www.esenca.be – 02 515 06 55

Vos données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de données à caractère personnel.

À tout moment vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les modifier, supprimer ou exercer votre droit d'opposition. Pour ce faire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : privacy.esenca@solidaris.be

Ce magazine a été réalisé avec le soutien de :

Crédits photos : Images utilisées sous licence de Adobe Stock (<https://stock.adobe.com>)

C'est avec une peine immense qu'Esenca vous informe du décès
de **Valérie Glaude** ce 22 février.



Au secrétariat général d'Esenca depuis plus de 22 ans, Valérie, par ses qualités professionnelles et humaines, a marqué l'association de son empreinte et laisse aujourd'hui un grand vide.

Nos pensées vont vers son époux et ses deux fils, ainsi que vers ses proches et l'ensemble des personnes qui ont eu la chance de croiser son chemin.



Valérie était pour l'équipe bien plus qu'une collègue. En son hommage, nous continuerons plus que jamais à défendre une société inclusive, solidaire et inclusive.

Focus

Focus sur nos dernières publications

Esenca est reconnue en Éducation permanente et dans ce cadre, nous publions régulièrement des analyses et des études critiques sur des enjeux de société. Revenons sur celles liées à l'inclusion et la participation citoyenne.

La participation citoyenne

La participation citoyenne offre la possibilité à chaque citoyenne et citoyen de **s'engager dans la vie publique**, que ce soit au travers du vote, des manifestations, des consultations publiques, l'engagement dans le milieu associatif ou militant, des publications sur les réseaux sociaux ou encore le soutien à des pétitions en ligne. C'est l'occasion de **faire entendre sa voix et ses opinions**.

 <https://www.esenca.be/analyse-2024-participation-citoyenne/>

Pénurie de transports scolaires pour les enfants en situation de handicap : Enjeux et solutions

D'année en année, la situation s'aggrave et la pénurie de transports scolaires constitue un **frein majeur** d'accès pour de nombreux élèves à l'enseignement ordinaire, mais également à l'enseignement spécialisé.

Cette analyse se concentre sur les **problèmes de mobilité** des élèves de l'enseignement spécialisé afin de **mieux les comprendre et être force de propositions**, afin de garantir à l'ensemble des enfants, quel que soit le handicap ou le besoin spécifique rencontré, un accès à une scolarité de qualité.

 <https://www.esenca.be/analyse-2024-transports-scolaires/>

Voici les derniers textes écrits par Esenca

Esenca écrit des textes sur l'actualité, sur le handicap, sur l'inclusion, la citoyenneté.



La participation citoyenne

Cela veut dire que chaque personne peut participer à la vie publique et faire entendre sa voix et son avis.

Cela peut se faire de différentes manières :

- ➔ le vote
- ➔ les manifestations
- ➔ donner son avis
- ➔ créer ou travailler avec une ASBL
- ➔ signer une pétition
- ➔ publier sur des réseaux sociaux comme Facebook, Instagram ...



Manque de transports scolaires pour les enfants en situation de handicap

Chaque année, il y a de moins en moins de transports scolaires pour les enfants en situation de handicap.

Cela empêche certains enfants à aller à l'école.

Pourquoi ?

Esenca explique les raisons de ces difficultés pour :

- ➔ mieux les comprendre
- ➔ proposer des solutions



Ces textes sont disponibles sur notre site : www.esenca.be.

On peut aussi les envoyer par courrier.

Pour cela, appelez le 02 515 02 65 ou envoyez un email à esenca@solidaris.be

La Minute culture

Voici quelques recommandations de **publications culturelles** qui traitent du **handicap** sous toutes ses formes. Bonne découverte!

Un compte Instagram :

@une_patte_atypique

En bref Un compte qui parle de manière légère, ludique et utile de la vie avec un chien d'assistance!

Où? Sur l'application Instagram



Un peu de musique :

Nous vous laissons découvrir pourquoi ces **trois morceaux de musique** nous semblent avoir leur place ici!

- Prière pour soi, de Barbara Pravi
- Hyper, de Sylvain Duthu
- La tête haute, des Cowboys Fringants

Où? Sur YouTube ou sur toutes vos plateformes d'écoute!

Bande dessinée :

La longue marche des dindes (2022)

En bref Missouri, été 1860. Après avoir quadruplé son CE1 à 15 ans, Simon diplômé d'office par Miss Rogers se voit refuser l'entrée en CE2 et doit gentiment déployer ses ailes. Aussi, le soir même de cette mauvaise nouvelle, lorsqu'il apprend que les dindes sur pattes valent 20 fois plus à Denver que chez lui, il décide d'acquérir 1000 têtes pour les convoyer sur 1000 kilomètres et prouver ainsi qu'il a le sens des affaires. Il recrute pour l'escorter une équipe improbable avec laquelle il va devoir traverser le désert...



Ce qu'on aime particulièrement : Un récit où le handicap est discret et très justement abordé!

Où? Éditeur, Rue de Sevres, dans toutes les librairies



Facile à Lire et à Comprendre

Voilà quelques créations culturelles



Un peu de musique. Voici 3 morceaux de musique :

1. Prière pour soi, de Barbara Pravi
2. Hyper, de Sylvain Duthu
3. La tête haute, des Cowboys Fringants



Où : Sur YouTube ou sur toutes vos plateformes d'écoute comme Spotify.

Bande dessinée : La longue marche des dindes (2022)

C'est l'histoire de Simon.

On est en 1860.

Il habite dans le Missouri aux États-Unis.

Il a 15 ans et a refait la même année scolaire 4 fois.

Son institutrice le fait passer de classe.

Mais l'institutrice de la nouvelle classe le refuse.

Il réfléchit à son avenir.

Il apprend que les dindes se vendent 20 fois plus cher dans la ville de Denver.

Il décide d'acheter 1000 dindes pour les revendre 20 fois plus cher.

Pour les amener à Denver, il doit traverser le désert avec une équipe.

Il va y avoir des aventures.

Où : Éditeur, Rue de Sevres, dans toutes les librairies

Ce qu'on aime particulièrement : L'histoire parle du handicap de manière discrète et juste.

Un compte Instagram : @une_patte_atypique

Une patte atypique, cela veut dire une patte différente.

En bref : Un compte Instagram qui parle de manière légère, ludique et utile de la vie avec un chien d'assistance.

Où : Sur l'application Instagram



Accessibilité des bâtiments et chien guide

*L'accès au chien guide ou chien d'assistance dans les lieux destinés au public est une obligation en Belgique. On compte entre **150 et 200 chiens d'assistance** pour personnes en situation de handicap en service en Wallonie et à Bruxelles. La présence de ces chiens est un moyen de garantir l'autonomie et la participation à la vie en société d'un nombre important de personnes en situation de handicap : malvoyantes, aveugles, à mobilité réduite... Pourtant, de nombreux propriétaires rencontrent des difficultés quant à leur présence dans **les lieux publics** comme les hôpitaux, les restaurants et l'Horeca en général, les centres de soins.*

Que dit la législation ?

En Région wallonne

Le **Code wallon de l'action sociale et de la santé, entrée en vigueur le 29 septembre 2011**, consacre le chapitre 3 aux chiens d'assistance et à leur accès dans les lieux destinés au public. En juin 2021, dans le cadre du projet de réforme des dispositions du **Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS)** des modifications ont été apportées à ce chapitre via un décret relatif à l'accessibilité aux personnes accompagnées de chiens d'assistance aux lieux publics. Le décret KAMA est adopté par le parlement wallon en **juillet 2021**. Ce dernier autorise l'accès des chiens d'assistance dans tous les lieux accessibles au public, y compris dans les établissements de soins.

En cas de non-respect de la loi, le **décret prévoit des sanctions** : une amende pénale de 26 à 100 €, voire une peine de privation de liberté.

En Région bruxelloise

En Région bruxelloise, l'ordonnance relative à l'accès des chiens d'assistance aux lieux ouverts au public est publiée en **décembre 2008**. Une modification de cette ordonnance a été adoptée le **25 avril 2019**.

Les uniques raisons du refus des chiens d'assistance ne sont acceptées que pour **des raisons d'hygiène, de santé publique, de sécurité ou d'impossibilité d'aménagement raisonnable**.

L'autorisation des chiens d'assistance dans les espaces publics **ne peut pas être conditionnée par un paiement supplémentaire de quelque nature que ce soit**, à moins que celui-ci constitue la contrepartie d'un service spécifique.

Voilà un rappel précieux du cadre légal qui assure le droit des personnes ayant un chien guide ou un chien d'assistance.

Plus d'infos :

Contact center

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

02 515 19 19

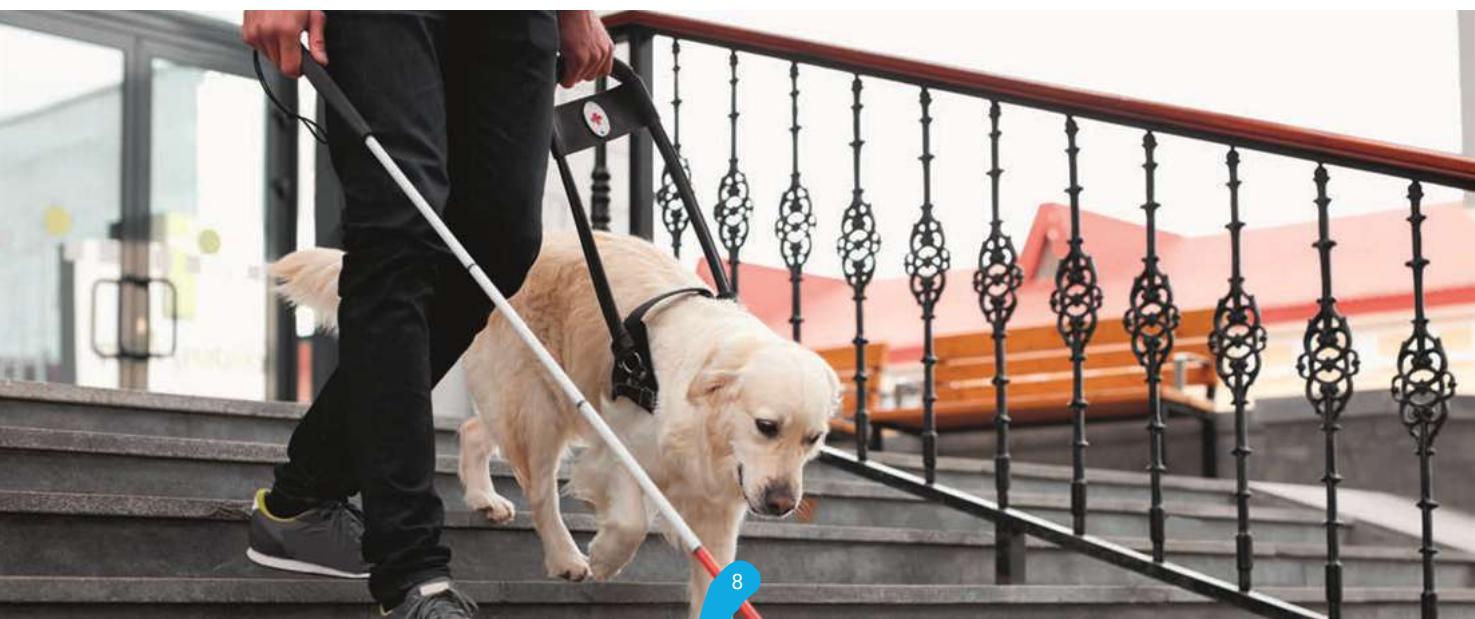
esenca.contactcenter@solidaris.be

Handyaccessible

02 517 06 07

esenca.handyaccessible@solidaris.be

Avec le soutien de :



Peut-on entrer dans un bâtiment avec son chien guide ?

OUI!



Les chiens guides ou d'assistance peuvent aller avec vous dans les lieux publics comme les hôpitaux, les restaurants, les hôtels, les cafés, les centres de soins ... Cela permet aux personnes d'être autonomes et de vivre comme tout le monde.

Il y a environ 200 chiens d'assistance pour personnes en situation de handicap en Wallonie et à Bruxelles.

Attention, il y a des différences entre ce qui peut se faire en Région wallonne ou à Bruxelles.



En Région wallonne

L'accès des chiens guides ou d'assistance est autorisé dans tous les lieux accessibles au public, même dans les lieux de soins.

Si on vous l'interdit, la loi prévoit :

- ➔ des amendes entre 26 et 100 €
- ➔ parfois aller en prison



En région Bruxelloise

C'est presque la même chose qu'en Région wallonne.

Mais certains lieux peuvent refuser l'accès aux chiens guides ou d'assistance seulement pour des raisons d'hygiène, de santé publique, de sécurité ou d'impossibilité d'aménagement raisonnable.

Personne ne peut demander de payer pour faire entrer le chien dans le bâtiment sauf si vous demandez quelque chose, un service, pour le chien, par exemple.

EN ROUTE VERS LE LABEL HANDYCITY® 2030



En avant pour l'inclusion

L'année dernière, juste avant les élections communales, nous remettions le label Handycity® à 76 communes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce label est l'étape ultime du processus enclenché par la signature de la Charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Il clôture 6 années d'investissement et de travail pour une commune qui fait du handicap une de ses priorités.

Il y a quelques semaines, nous relancions la machine avec l'envoi de la nouvelle Charte à l'ensemble des communes francophones en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif? Que les communes resignent pour 6 ans.

En effet, l'obtention de ce **label** n'est pas une fin en soi. C'est une **reconnaissance d'un travail** que nous invitons chaque commune à poursuivre dans le temps. Il donne l'occasion aux communes signataires de la charte et

engagée dans le label Handycity® de **mettre en avant les initiatives et autres actions qui font de l'inclusion une réalité pour la population**.

Depuis plus de 20 ans, l'ASBL Esenca accompagne les communes en Fédération Wallonie-Bruxelles – FWB – dans leurs démarches d'inclusion pour les personnes en situation de handicap, de maladies graves, chroniques et invalidantes. Tel est le sujet du dossier de ce numéro.



Vive l'inclusion

En 2024, Esenca a donné le label Handycity® à 76 villes en Wallonie et à Bruxelles.



Ce label remercie et montre le travail fait pendant 6 ans pour l'inclusion des personnes en situation de handicap par les villes.

Tout début 2024, Esenca a envoyé la Charte à toutes les villes en Wallonie et à Bruxelles.

La Charte est un texte écrit par Esenca.

Pourquoi ?

Pour qu'elles continuent à faire de l'inclusion.



Pour que de nouvelles villes commencent à faire de l'inclusion.

Le label est donné pour une durée déterminée de travail.

Il ne veut pas dire que tout est accessible ou inclusif dans la ville.

Il est là pour montrer tout ce qui a été fait sur 6 ans avant les nouvelles élections communales.



Il faut recommencer après chaque élection communale.

Esenca travaille avec les villes depuis plus de 20 ans.

Dans le dossier de cet Handyalogue, nous allons parler des villes, de l'inclusion, de la Charte, du label et de ce qu'on peut faire pour être entendu.



L'inclusion en action

Crée en 2001, la Charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap a, depuis, été remaniée afin de s'adapter davantage aux réalités communales et aux besoins des personnes en situation de handicap. Revenons sur ce projet au long cours.

Pourquoi une charte ?

L'idée de cette charte est née d'un besoin de fixer l'inclusion **au cœur du travail communal tout en proposant un accompagnement adapté** tout au long de la mandature. La commune est le premier lieu de vie et d'inclusion de tout un chacun en situation de handicap ou non. Cette charte est à la fois l'aboutissement de réflexions de personnes en situation de handicap investies dans leur cité et la concrétisation d'un processus citoyen. En effet, la commune, par son Collège des Bourgmestre et Échevins et son Conseil Communale, **s'engage de manière officielle à considérer la personne en situation de handicap effectivement comme citoyenne, disposant des mêmes droits et devoirs que l'ensemble de la population.**

Intégrer les personnes en situation de handicap dans le système communal, c'est leur donner la **possibilité d'être reconnues comme des citoyennes à part entière, sans restriction aucune, et c'est également leur donner l'accès à l'inclusion**. En 2001, le principe d'Handistreaming n'existant pas encore, la Convention ONU des droits des personnes handicapées non plus. Cette charte et la signature communale symbolisaient une première étape vers un processus d'inclusion. En parallèle de l'existence des textes, elle reste un indispensable pour faire de l'inclusion une réalité au niveau communal.

En plus de 20 ans, cette charte a évolué au fil des attentions et besoins des personnes en situation de handicap et des professionnels.

Une Charte en évolution

En 2001, la Charte portait sur 15 points distincts. Aujourd'hui, elle se concentre sur cinq points, suite à une évaluation et un remaniement de son contenu avec les personnes en situation de handicap il y a presque 10 ans. L'objectif était de refaire le point sur le projet pour suivre l'évolution sociétale et l'adapter aux réalités actuelles des personnes en situation de handicap. Certains points étaient obsolètes et d'autres devaient être travaillés de concert.

Cette nouvelle charte a été envoyée dès 2018 et s'attache au développement de **5 domaines communaux** :

1. Fonction consultative – Sensibilisations;
2. Accueil de la petite enfance – Inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire;
3. Emploi;
4. Accessibilité plurielle : informations, transports, parkings;
5. Inclusion dans les loisirs : sport, culture, nature, événements.

Ce qui ne change pas est l'accompagnement proposé aux communes en Fédération Wallonie-Bruxelles par notre ASBL. Depuis plus de 20 ans, **notre volonté est de soutenir, conseiller les communes signataires** de la Charte dans leurs démarches d'inclusion des personnes en situation de handicap, de maladies graves, chroniques et invalidantes.

Cette signature est le début d'un **processus sur 6 ans** – rythmé par différentes étapes – qui mène (ou non) à l'obtention du label Handicity® en fin de mandature.

Ce projet dans son ensemble concrétise et encourage les communes dans la **mise en place concrète du principe du Handistreaming**, c'est-à-dire la prise en compte du handicap dans toutes les politiques publiques et leur travail d'inclusion à échelle communale dans ces cinq domaines majeurs.

Comment montrer son engagement communal ?

La première étape est la signature de Charte et **l'engagement sur au moins deux domaines** de celle-ci. L'idée n'est donc pas de se concentrer sur l'accessibilité physique qui est souvent la première chose, voire la seule, à laquelle on pense, mais bien sur le principe d'inclusion au sens large. Il peut s'agir de travaux pour améliorer l'accessibilité de la voirie ou de bâtiments publics, certes, mais cela peut également concerter une politique d'engagement et de maintien à l'emploi de personnes en situation de handicap, l'accueil d'enfants à besoins spécifiques en garderie, l'accès aux loisirs, la création d'un conseil consultatif des personnes en situation de handicap s'il n'existe pas déjà, etc.

Une campagne citoyenne

Après la constitution des équipes communales, nous avons envoyé la Charte à chacune des communes en Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'elles puissent (ré)affirmer leur engagement en matière d'inclusion. À l'occasion de cette nouvelle relance, nous avons souhaité davantage associer les personnes en situation de handicap à la démarche. Tel est l'objectif poursuivi au travers de notre campagne « **Ensemble, construisons une commune accessible** » dont nous vous expliquons les tenants et aboutissants en page 17.

Parce que la commune est le lieu de vie de tout un chacun par excellence, il est essentiel qu'elle soit à l'image de l'ensemble de ses concitoyennes et concitoyens. Environ 15 % de la population est en situation de handicap et presque 40 % à mobilité réduite. Ces personnes et leurs besoins ne peuvent être ignorés des élues et élus communaux.

Pour toute question relative au handicap

Contact center Esenca

- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h
- ☎ 02 515 19 19
- ✉ esenca.contactcenter@solidaris.be

Handyaccessible

- ☎ 02 515 06 07
- ✉ esenca.handyaccessible@solidaris.be



L'inclusion en action



Esenca a écrit une charte pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) dans les villes en 2001.

Il y avait 15 points de travail dans ce texte.

Le principe du Handistreaming n'existait pas.

La convention ONU des droits des PSH n'existait pas non plus.

Cette charte veut fixer l'inclusion dans le travail communal.

Pourquoi ?

Parce que la ville est le premier lieu d'inclusion de tout un chacun en situation de handicap ou non.

Il y a 10 ans, elle a été adaptée aux besoins des PSH.

Aujourd'hui, il y a 5 points de travail :

1. consultation des personnes en situation de handicap –
Information sur les handicaps
2. accueil de la petite enfance –
Inclusion et intégration à l'école et dans les loisirs
3. emploi
4. accessibilité plurielle : informations, transports, parkings
5. inclusion dans les loisirs : sport, culture, nature, événements

Il fallait un texte plus proche des réalités des personnes en situation de handicap.

Cette charte permet :

- ➔ à la ville d'inclure les PSH dans leurs projets
- ➔ aux PSH d'être des citoyennes comme les autres

Cette nouvelle charte a été écrite avec des PSH.

Aujourd'hui, cette charte a été envoyée à toutes les villes sur Bruxelles et en Wallonie.

Esenca envoie cette charte après chaque élection communale.

Les villes qui veulent inclure les PSH signent la charte.

Esenca conseille et aide toutes les villes qui signent cette charte.

L'objectif de ce projet est de mettre en place le principe du Handistreaming.

Le Handistreaming, c'est la prise en compte du handicap dans toutes les politiques.

Les villes doivent travailler sur au moins 2 points de la charte.



La commune doit par exemple :

- faire des travaux pour améliorer l'accessibilité de la voirie ou de bâtiments publics
- engager et garder à l'emploi de personnes en situation de handicap
- accueillir des enfants à besoins spécifiques en garderie
- créer un conseil consultatif des personnes en situation de handicap

Une campagne Esenca

Esenca organise une campagne d'information.



Elle s'appelle : Ensemble, construisons une commune inclusive.

Elle met la PSH au centre de son action dans la ville.

Si la ville n'a pas signé la charte,

Esenca a écrit un courrier pour demander pourquoi à la ville.

Ce courrier se trouve sur notre site : www.esenca.be

Il est important d'avoir un dialogue entre les citoyennes et citoyens en situation de handicap ou pas et les élus de la ville.



Ainsi, elle peut être à l'image de ses habitantes et habitants.



Au cœur de l'engagement citoyen

«Ensemble, construisons une commune accessible!», voici le slogan de notre campagne d'information et de sensibilisation que nous mènerons tout au long de 2025.

Vous y avez un rôle prépondérant à jouer en tant que citoyenne et citoyen et force de proposition dans le dialogue communal.

L'inclusion au cœur du travail communal

Depuis plus de 20 ans, ESENCA mène successivement **deux projets à l'attention des communes** en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit de la **Charte communale des personnes en situation de handicap** et le **projet Handycity®**. Ils sont indissociables. L'objectif est d'encourager et accompagner les communes dans la mise en place concrète du principe du Handistreaming. Nous venons de l'évoquer dans l'article précédent. Mais vous avez également la possibilité de jouer un rôle important dans ce processus!

Exprimez-vous!

Aujourd'hui, ESENCA a interpellé chaque commune en Fédération Wallonie Bruxelles pour que chacune s'engage pour l'inclusion. À ce jour, nous avons déjà des communes qui s'investissent et dont la liste se retrouve sur notre site et régulièrement mise à jour.

En tant que citoyenne et citoyen, vous avez également la possibilité d'interroger votre commune si elle ne se trouve pas dans la liste des signataires. Pour cela, nous avons rédigé un courrier type que vous pouvez personnaliser et envoyer à votre commune. Il est téléchargeable sur notre site. Les communes ont jusqu'au **30 juin** pour s'engager

pour l'inclusion. Vous avez donc toute latitude pour les interroger au besoin d'ici le mois de juin.

Vous avez également la possibilité de compléter un **questionnaire** en ligne afin de **témoigner de votre réalité** communale. Quels sont les aménagements réalisés ? Que souhaiteriez-vous que votre commune mette en place ? Il suffit de quelques minutes pour y répondre. Les réponses seront anonymisées et relayées via notre campagne.

Vous retrouverez aussi, en toute dernière page de ce numéro, l'affiche de la campagne.

Ensemble, construisons une commune inclusive !

Informations sur la campagne :

Rose Eboko :

- ☎ 02 515 17 56
- ✉ esenca.handycity@solidaris.be

Pour compléter le questionnaire en ligne : <https://shorturl.re/7giaz>



Avec le soutien de :



Donnez votre avis !



Esenca organise une campagne d'information :

« Ensemble, construisons une commune inclusive ! »



Vous êtes au centre de cette campagne.

Vous avez le droit de dire à votre ville ce qui va et ce qui ne va pas.

Vous avez le droit aussi de demander à votre ville

pourquoi elle n'a pas signé la charte.

Esenca a écrit un courrier pour demander pourquoi à la ville.

Vous pouvez l'utiliser comme vous voulez.

Il se trouve sur notre site.

La liste des villes qui ont signé la charte se trouve sur notre site : www.esenca.be.

Les villes doivent signer la charte avant le 30 juin.

Esenca propose aussi un questionnaire sur vos réalités dans la ville.

Voici un exemple de question :

- ➔ Qu'est-ce que la ville a mis en place pour être inclusive ?
- ➔ Que devrait-elle faire pour être plus inclusive ?



Vous pouvez le compléter sur internet.

C'est anonyme.

Cela veut dire qu'on ne sait pas qui répond.

Les réponses seront mises dans une vidéo pour la campagne.

Il y a aussi une affiche de la campagne à la dernière page de ce magazine.



Un objectif : le label Handycity®

Quelques mois avant les élections communales de 2024, un cycle s'est terminé avec la remise du label Handycity à 76 communes sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce label a pour vocation de visibiliser et d'encourager le travail communal d'inclusion réalisé dans a minima deux domaines de la charte communale de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Un accompagnement vers l'inclusion

Dès la signature de la charte, Esenca accompagne, soutient et conseille la commune dans le respect des textes de loi existants et le principe de Handistreaming. **Chaque commune est unique et fait face à ses spécificités.** Esenca, de par son expérience et expertise, est à même de conseiller et orienter vers les services adéquats existants ou les solutions appropriées. **Les échanges de bonnes pratiques et l'entraide** peuvent faire avancer grandement les choses!

Tout au long de ces 6 ans, nous organisons des temps d'échanges et de rencontres pour échanger sur les bonnes pratiques, les défis relevés, les obstacles rencontrés pour collectivement y trouver des réponses, etc.

« Le fait de poser les questions aux différents services, associations : la crèche, les écoles, les sociétés de logement... occasionne le contact et permet de se rendre compte des choses qu'il reste encore à faire... »

En 2027, toutes les communes signataires seront invitées à remplir un prébilan afin de lister leurs réalisations et actions. Pour juin 2029, il s'agira de compléter le questionnaire final en vue de la labellisation des communes. En 2029 et 2030, Esenca analysera sur le terrain les candidatures en vue de l'obtention du label en fin de mandature communale.

« Le questionnaire permet de cadastrer les différentes actions mises en place en faveur de l'inclusion des PSH. Il permet également d'en pointer les manquements. »

Même si les communes sont signataires, elles ne sont pas tenues de suivre toutes les étapes du processus. Elles peuvent se retirer du projet à l'étape du prébilan ou du bilan final.

Par contre, les communes qui signent la Charte en cours de mandature ne pourront pas candidater au label. Il est important de le rappeler ! Si une commune souhaite être labellisée, elle doit respecter l'ensemble des étapes du projet.

Concrètement, c'est quoi Handycity® ?

Ce **label** constitue un outil d'accompagnement et de soutien des communes. Il **souligne les efforts accomplis, visibilise les actions menées** et met en avant les communes qui, année après année, progressent en la matière. Ce label n'a pas pour objet d'être certifiant ni de nous substituer au cadre légal existant. Il s'agit bien d'un outil à destination des communes.

« En 6 ans, la commune dans son ensemble a évolué et il est devenu clair pour chacun que nous devons tenir compte et impliquer des personnes en situation de handicap dans les choix que nous faisons. »

L'inclusion des personnes en situation de handicap est un **travail de tous les jours**, qu'importe les majorités politiques communales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le label fonctionne depuis si longtemps : il montre les directions à prendre pour **garantir une qualité et une dignité de vie** des personnes en situation de handicap au-delà de la temporalité des mandatures communales.

Après chaque remise du label, le cycle recommence et chaque commune est invitée à y participer :

- Les communes qui sont engagées dans le processus sur plusieurs éditions doivent insuffler une nouvelle dynamique et de nouveaux projets. Il ne suffit pas de se contenter de faire perdurer ce qui a été mis en place par le passé et pour lequel elles ont été labellisées.
- Les communes – qui se sont engagées, n'ont soit pas continué la démarche ou n'ont pas obtenu le label dans les mandatures précédentes – peuvent rejoindre le projet.

Si signer cette Charte engage la commune, nous sommes conscients qu'il faut tenir compte des réalités de chaque commune. C'est pourquoi **nous demandons aux communes de travailler sur au moins deux des cinq grands domaines de la charte** et non la totalité et d'avancer selon ses moyens, lentement mais sûrement. Il ne s'agit pas de faire du sur place ou de rester dans le statu-quo. Esenca sera toujours là pour conseiller, accompagner, créer des ponts entre communes pour échanger sur les bonnes pratiques ...

La dynamique de la Charte et du label est d'encourager et de soutenir les communes, avec des actions menées à leur échelle ! Et ce le sera tous les 6 ans.

Lien vers les analyses et études qui évoquent Handycity® :

L'accessibilité plurielle au cœur de l'inclusion : constats et réflexions

<https://www.esenca.be/analyses-2023-accessibilite-plurielle-inclusion-constats-reflexions/>



La place des conseils consultatifs des personnes en situation de handicap dans les communes

<https://www.esenca.be/analyse-2023-conseils-consultatifs/>



Inclusion communale : Focus sur la petite enfance et l'enfance

<https://www.esenca.be/analyse-2023-inclusion-communale-enfance/>



Des loisirs inclusifs : une expérience riche en enseignements

<https://www.esenca.be/analyse-2023-des-loisirs-inclusifs/>



Le label Handycity® après 3 législatures : Un instrument d'actions ?

<https://www.esenca.be/analyse-2016-le-label-handycity-apres-3-legislatures-un-instrument-actions/>



Etude : Communes en action : Défis et leviers pour penser le handicap à échelle communale

<https://www.esenca.be/etude-2024-actions-communes/>



Avec le soutien de :





Le label Handycity®



L'année dernière, Esenca a donné le label Handycity® à 76 villes en Wallonie et à Bruxelles.

Il montre tout ce que ces villes ont fait pour inclure la PSH.

Dès le début, Esenca aide les villes qui signent la charte.

Elle donne des conseils pour plus d'inclusion.

Elle organise des réunions entre villes pour parler de ce qu'elles font pour l'inclusion.

3 ans après, Esenca demandera aux villes de lister ce qui a été fait pour l'inclusion.

Avant les élections communales, Esenca demandera si les communes veulent avoir le label Handycity ou non.

Si elles le veulent, elles doivent remplir un questionnaire.

Ensuite, Esenca ira voir sur le terrain ce qui a été mis en place ou pas.

Attention, si les villes ne signent pas la charte avant le 30 juin 2025, elles ne peuvent pas demander à avoir le label.

Le label Handycity ne garantit pas l'accessibilité et l'inclusion.

C'est un outil pour :

- ➔ aider les villes.
- ➔ montrer ce qu'elles ont fait.



Toujours plus

Rêver sa commune est une chose. **Participer concrètement** au dialogue citoyen en est une autre. Même si cela peut paraître difficile d'initier ce dialogue dans un premier temps, il **est essentiel pour contribuer à la concrétisation d'une commune à taille humaine et à l'image de ses concitoyennes et concitoyens.**

C'est pourquoi nous avons voulu mettre l'action citoyenne au cœur de ce projet via notre campagne.

Pour cela, Esenca a rédigé un courrier type que vous pouvez télécharger sur notre site. Il ne s'agit que d'une base de courrier. Libre à vous de vous l'approprier et de l'envoyer à votre commune.

Vous avez le droit de vous exprimer, de contredire, de contester.

Vous avez le droit de rêver et agir pour une société inclusive, solidaire et accessible.

Faites-vous entendre !

Facile à Lire et à Comprendre

Pour une ville inclusive



Vous pouvez rêver d'une ville accessible et inclusive.

Vous pouvez aussi agir pour faire changer les choses.

Il est important que la ville soit inclusive.

C'est pour cela qu'Esenca a mis en place une campagne d'information.

Vous pouvez dire votre avis à la ville.





Esenca Centre, Charleroi & Soignies

Hello Summer 2025

1. **Date** : Mardi 8 juillet – 13h30 – 16h – BINCHE

Chasse au trésor – A la recherche du trésor ...

Prix : 8€

2. **Date** : Jeudi 10 juillet – Journée – BLANKENBERGE

Voyage d'un jour – journée libre Départ de Pont-de-Loup, Charleroi ou Mariemont en car adapté PMR

Prix : 35€

3. **Date** : Vendredi 11 juillet – 9h – 16h – THY-LE-CHÂTEAU

Randonnée – Parcours de 20 km en groupe

Prix : 3€

4. **Date** : Lundi 14, Mardi 15, Mercredi 16 juillet – 9h – 16h – MARCHIENNE-AU-PONT

Découverte de soi par le journal créatif – Réalisation d'un journal créatif par le collage, l'écriture et le dessin

Prix : 30€

5. **Date** : Mardi 15 juillet – 13h30 – 16h – SAINT-AMAND – FLEURUS

Petite enquête à ... Saint-Amand – Balade à énigmes de +/- 5 km Roadbook – Seul ou en groupe

Prix : 8€

6. **Date** : Mercredi 16 juillet – 14h – 16h – DINANT

Orientation – Enigmes – Balises et énigmes à retrouver dans le parc de « Dinant Evasion »

Prix : 12€

7. **Date** : Jeudi 17 juillet – 9h30 – 16h30 – FROIDCHAPELLE

« Journée Bien-Être » – Journée ressourçante qui allie balade et détente aux thermes

Prix : 40€

8. **Date** : Vendredi 18 juillet – 9h30 – 16h – THUN – ABBAYE D'AULNE

Visite culturelle – Visites guidées de Thuin et de l'Abbaye d'Aulne – Repas compris

Prix : 55€

9. **Date** : Mercredi 23 juillet – 11h – 16h – HANTES-WIHÉRIES

Balade gourmande – Parcours de +/- 5 km avec arrêts gourmands

Prix : 20€

10. **Date** : Mardi 29 juillet – 13h – 16h – LA HESTRE

Quizz musical – Des chansons, ... à vous de retrouver les titres et les interprètes

Prix : 5€

11. **Date** : Jeudi 31 juillet – 13h30 – 16h – PIÉTON

Petite enquête à ... Piéton – Balade à énigmes de +/- 5 km Roadbook – Seul ou en groupe

Prix : 8€

12. **Date** : Jeudi 7 août – 13h30 – 16h – JAMIOULX

Petite enquête à ... Jamioulx – Balade à énigmes de +/- 5 km Roadbook – seul ou en groupe

Prix : 8€

13. **Date** : Mardi 12 août – 9h – 16h – SURICE – PHILIPPEVILLE

Rando – Grill – Randonnée de 10 km entre bois et villages – repas pains saucisses

Prix : 15€

14. **Date** : Jeudi 14 août – 13h30 – 16h – YVES-GOMEZÉE

Orientation – Enigmes Balises et énigmes à retrouver dans le village

Prix : 12€

15. **Date** : Mardi 19 août – 9h30 – 15h – LOBBES

Pédales et panier Boucle de +/- 30 km – rythme lent Pique-nique de la ferme de Spamboux

Prix : 15€

16. **Date** : Jeudi 21 août – 10h – 15h30 – FROIDCHAPELLE

Visite des Lacs de l'Eau d'Heure – Découverte des Barrages et croisière à bord d'un amphibus

Prix : 42€

Inscription obligatoire : du lundi au vendredi de 8h à 12h au

071 507 812/814 ou via

esenca.ccs@solidaris.be

Esenca Liège

Esenca Ludo

Le plaisir du jeu, du sensoriel et de la relation.

Notre ludothèque propose :

- Location de jeux : aux particuliers ou aux institutions.
- Animations autour du jeu pour les groupes en Province de Liège.
- Sensibilisation autour du jeu adapté et des adaptations de jeux.

Public cible : tout public, avec et sans handicap

Lieu : Liège

Prix : 15 € / 1 h d'animation à la ludothèque, 20 € / 1 h d'animation en institution + forfait frais de déplacement.

Location : entre 2 et 5 € pour 4 semaines + caution éventuelle pour certains jeux.

Contact : esenca.liege@solidaris.be

Anim' d'un jour au Solidaris Day

Tu souhaites découvrir le monde de l'animation : créer des animations, apprendre à les animer, rejoins cet atelier ! Tu pourras ensuite animer l'activité le jour du Solidaris Day qui aura lieu le 17/08. Le jour du Solidaris Day, un sandwich, une boisson et un défraiement pour les animateurs d'un jour seront prévus.

Public : 18 ans et + avec et sans handicap

Lieu : Liège

Dates et horaire : jeudis 22/5, 12/6, 26/6, 3/7, 7/8, 14/8, de 10 h à 12 h + le 17/8, dimanche du Solidaris Day

Prix : gratuit

Contact : ESENCA : [04/341.63.06](tel:043416306) (en matinée)
esenca.liege@solidaris.be

Formation Handicap Sexualité et Parentalité

Formation d'une journée pour aborder la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle, ainsi que le désir de parentalité des personnes en situation de handicap pour un groupe de professionnels.

Programme adapté aux besoins et attentes du groupe, du public cible et du contexte de l'institution demandeuse.

Public : professionnel du secteur Handicap, école, animateur EVRAS, CPF, institutions.

Lieu : formation sur site : déplacement en Province de Liège uniquement. Pour les autres provinces, la formation est organisée dans nos locaux à Liège.

Date : calendrier mis à jour sur le site internet.

Prix : 400 € pour un groupe de 6 à 12 personnes + forfait déplacement de 80 €.

Inscription via formulaire en ligne sur notre site internet : www.esenca-liege.be

Luxembourg

Repas dans le noir

13 novembre à Barvaux sur Ourthe

Séance de cinéma en audiodescription et sous titrage :

Le temps des secrets : le 27 juin à Marche et le 24 juin à Arlon (14h)

Échappées belles

1. **Lieu** : [Rossignol le 05 juin](#)

KM : 5.9 km

Difficulté : facile

Point de rendez-vous : Rue de la Chanvière Rossignol (Tintigny)

2. **Lieu** : [Poix-Saint-Hubert le 12 juin](#)

KM : 6,5 km

Difficulté : moyen

Point de rendez-vous : Rue des Ardennes Sainte-Adeline (Poix-Saint-Hubert)

3. **Lieu** : [Ortho le 19 juin](#)

KM : 7 km

Difficulté : moyen

Point de rendez-vous : Parking près du terrain de football, en face de la maison 64

4. **Lieu** : [Bizory le 26 juin](#)

KM : 6.3km

Difficulté : moyen

Point de rendez-vous : Bizory, Bois de la Paix
 Suivi d'un repas chez Animalaine

5. **Lieu** : [Rendeux le 04 septembre](#)

KM : 6km

Point de rendez-vous : Croix N-D des Champs Waharday

6. **Lieu** : [Gembes le 11 septembre](#)

KM : 6.4 km

Difficulté : moyen

Point de rendez-vous : Rue de la Gare 1, Gembes

7. **Lieu** : [Herbeumont le 18 septembre](#)

KM : 6.5 km

Difficulté : facile

Point de rendez-vous : Parking près de la Grand-Place de Herbeumont

8. **Lieu** : [Sainte-Ode le 25 septembre](#)

KM : 5 km

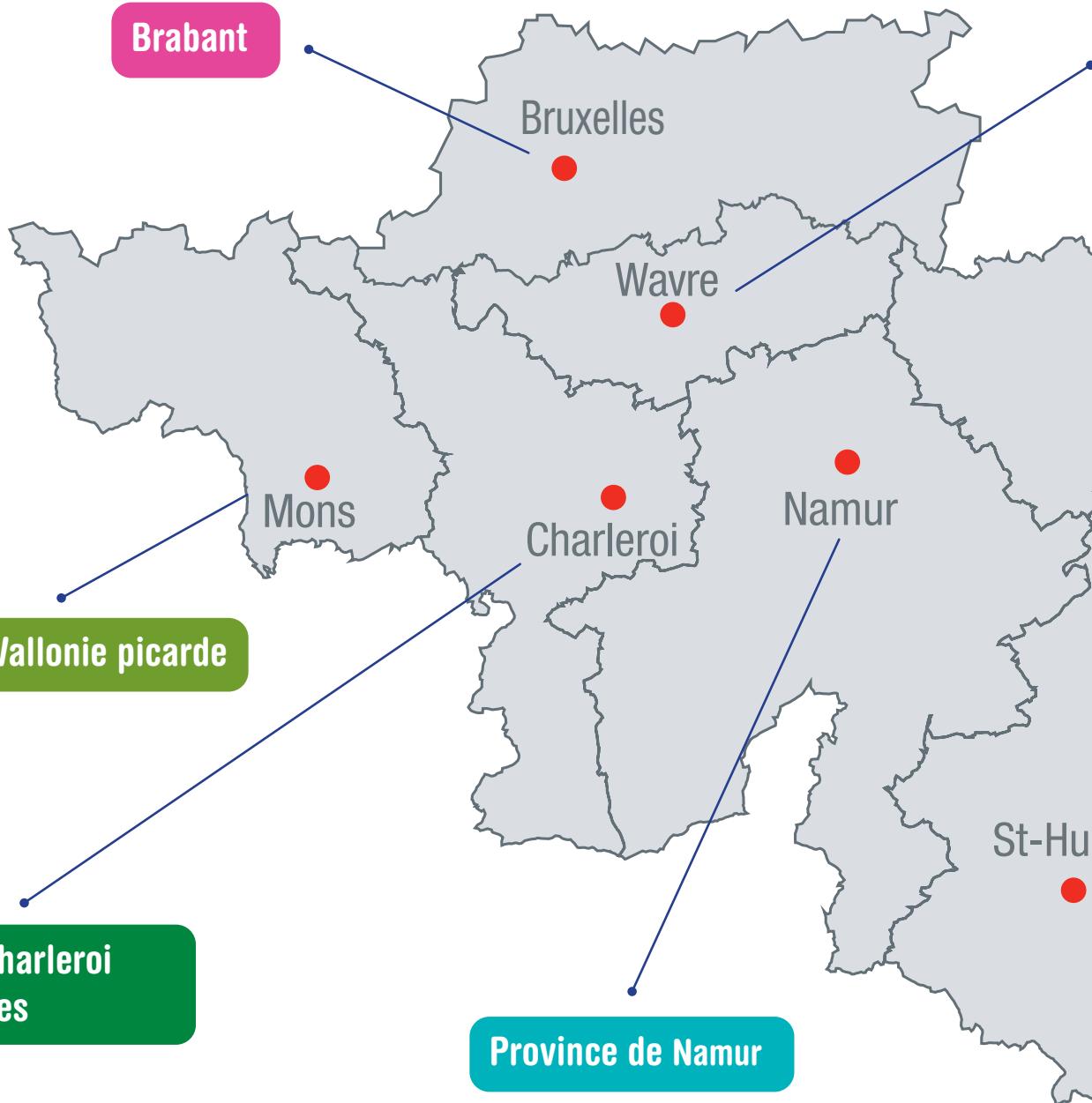
Difficulté : moyen

Point de rendez-vous : Allée du Centre de Vacances 1, 6680 Saint-Ode

Moment convivial autour d'un goûter proposé au centre

Contact : [061 23 11 37](tel:061231137)

assilux@mutsoc.be



Nos entités territoriales

Brabant wallon



Liège

Luxembourg

Brabant :

✉ Rue du Midi, 111 – 1000 Bruxelles

📞 02 546 14 42

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Brabant wallon :

✉ Chaussée de Bruxelles, 5
1300 Wavre

📞 010 84 96 47

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Centre, Charleroi Soignies :

✉ Place Charles II, 24 – 6000 Charleroi

📞 071 50 78 14

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Liège :

✉ Rue Douffet, 36 – 4020 Liège

📞 04 341 63 06 (en matinée)

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée + activités Equimotricité

Luxembourg :

✉ Place de la Mutualité, 1 – 6870 Saint-Hubert

📞 061 23 11 37

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Mons Wallonie picarde :

✉ Avenue des Nouvelles Technologies, 24
7080 Frameries
rue du Fort, 48 – 7800 Tournai

📞 068 84 82 89

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.

Province de Namur :

✉ Chaussée de Waterloo, 182
5002 Saint-Servais

📞 081 77 78 00

Organisation d'activités de loisirs, d'ateliers, de séjours, d'excursions, etc.
Ludothèque adaptée

ENSEMBLE

CONSTRUISSONS
UNE COMMUNE
INCLUSIVE !



Votre commune s'engage-t-elle pour l'inclusion ?

Si oui, vous trouverez son nom sur notre site :
www.esenca.be.

Sinon, pourquoi ne pas l'interpeller ?

Nous avons rédigé un courrier type téléchargeable
sur notre site : www.esenca.be

Les communes ont jusqu'au 30 juin
pour signer et s'engager pour l'inclusion !



Avec le soutien de :



INFO

ESENCA
réseau Solidaris

esenca.handycity@solidaris.be

02 515 17 56

www.esenca.be

